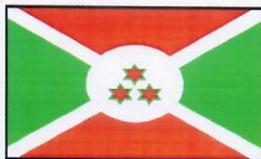


REPUBLIQUE DU BURUNDI

**MINISTRE DES INFRASTRUCTURES, DE L'EQUIPEMENT ET
DES LOGEMENTS SOCIAUX**



Agence Routière du Burundi
A.R.B

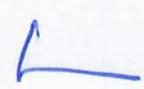


*Mission d'Audit Technique et de Limitation des Responsabilités sur les
Dégradations et Désordres survenus sur les travaux de Construction et de
Bitumage de la Route Nationale N° 9 (RN 9), Bubanza – Ndora*

Lot II, Tronçon « NTAMBA-NDORA: 17 Km »

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR LA SELECTION
CABINET JURIDIQUE**

JANVIER 2023



**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR LA SELECTION D'UN
CABINET JURIDIQUE**

Monsieur/ Madame

Nous avons le plaisir de vous informer que le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu un prêt de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique, qui a servi à financer une partie du coût des travaux de construction et de bitumage de la route nationale N°9, BUBANZA - NDORA.

Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce prêt soit utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du recrutement d'un Cabinet Juridique pour une Mission d'Audit Technique et de Limitation des Responsabilités sur les Dégradations et Désordres survenus sur les travaux de Construction et de Bitumage de la Route Nationale RN 9, Bubanza – Ndora, Lot II, Tronçon « NTAMBA-NDORA: 17 Km », pour lequel le présent avis d'Appel à candidature est émis aux consultants Arabes ou Africains.

L'Agence Routière du Burundi invite les candidats potentiels à présenter leurs propositions techniques et financières en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les candidats intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour réaliser ces prestations (documentation, références dans des prestations similaires ou comparables, disponibilité, etc.) ainsi que les informations, capacités et expériences de chaque élément aligné dans l'équipe chargée de l'audit.

Le candidat doit fournir des preuves qu'il a une expérience avérée dans la réalisation des prestations d'audit des projets du domaine du bâtiment et des travaux publics (BTP) en situation de contentieux ou litiges. Les expériences auxquelles le consultant doit faire référence doivent comprendre des missions de limitation des responsabilités de la part des parties prenantes au projet. Il sera responsable de la qualité des prestations fournies par toute l'équipe alignée par lui-même pour la réalisation de l'audit selon les objectifs visés par l'Agence Routière du Burundi.

Le Chef de Mission doit être :

Un juriste ayant un diplôme de licence en droit au minimum ou équivalent, disposant d'au moins vingt (20) ans d'expérience générale dont cinq (5) ans dans le domaine des bâtiments et des travaux publics (BTP). Il devra avoir réalisé au moins deux (2) missions d'audit des projets relevant du domaine du BTP en situation de contentieux ou de litiges comprenant une mission de limitation des responsabilités. Le Consultant devra maîtriser parfaitement la langue française.



Pour pouvoir mener à bien les prestations, le Chef de Mission devra se faire assister, sans être exhaustif, par d'autres experts qu'il juge utile notamment :

Un expert routier de haut niveau dans le domaine routier diplômé d'une grande école ou d'université spécialisée dans le domaine des travaux publics ou génie civil (Bac+5), ayant de larges connaissances en géotechnique routière et en stabilité des talus. Il doit avoir au moins quinze (15) ans d'expérience générale et avoir réalisé au moins deux (2) missions d'audit ou d'expertises sur des projets similaires ou comparables. Il devra maîtriser parfaitement la langue française.

Le dossier technique du consultant devra comprendre : Les CV détaillés et actualisés, des copies de diplôme certifié conforme aux originaux, les preuves (copies des lettres ou contrats) des missions similaires dans lesquelles il a participé, les certificats/attestations de travail traçant son parcours professionnel, le programme détaillé pour l'accomplissement de la mission.

Les autres experts alignés devront aussi fournir leurs CV détaillés et actualisés, les copies des diplômes certifiées conforme à l'original, les preuves (copies des lettres ou contrats) des missions similaires dans lesquelles ils ont participé, les certificats/attestations de travail traçant leurs parcours professionnel

L'enveloppe comprenant les propositions techniques et financières doit être déposée à l'adresse suivante :

Agence Routière du Burundi ; Quartier Kabondo, Avenue HEHA, B.P.6675. Bujumbura BURUNDI ; Tél. : +257 22 22 29 40, E-mail : info@agenceroutiereduburundi.bi; au plus tard le ...23./02./2023, à 10 heures et porter expressément la mention « Services de consultant pour la mission de Limitation des Responsabilités sur les Dégradations et Désordres survenus pendant les travaux de Construction et de Bitumage de la Route Nationale N° 9, Bubanza – Ndora, Lot II, Tronçon « NTAMBA-NDORA: 17 Km ».

Les propositions techniques et financières devront être présentées dans deux enveloppes distinctes fermées portant les mentions « Proposition Technique » et « Proposition Financière » et contenant Un (1) Original et Cinq (5) Copies chacune.

L'ouverture des offres se fera le même jour, c'est-à-dire le 23./02./2023 à 10h30 minutes heure locale dans la salle des réunions de l'Agence Routière du Burundi.

Le mode de sélection du consultant sera fondé sur la qualité et le coût. Seuls les candidats dont les propositions techniques auront obtenu une note technique de 75 points ou plus seront admis à l'analyse de leurs propositions financières.

La note combinée entre le score technique et le score financière sera déterminée conformément à la formule suivante : $N_C = C_T * N_T + C_F * N_F$

- C_T : Coefficient de pondération de la note technique (poids de la note technique) =0.70 ;
- C_F : Coefficient de pondération de la note financière (poids de la note financière) =0.30 ;

Le candidat qui aura la note la plus élevée après combinaison de la note technique et financière sera appelé à négocier le contrat. En cas de non aboutissement des négociations avec le candidat placé en première position, celui placé en deuxième position sera invité pour la négociation du contrat et ainsi de suite.

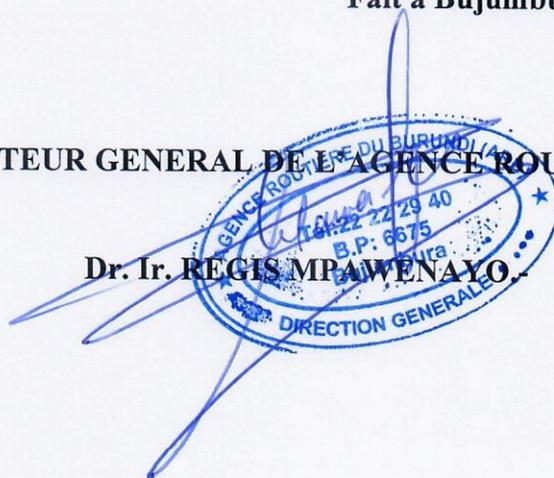
Vous trouverez en annexe au présent Appel à Candidatures, les Termes de Références définissant le profil du consultant, les objectifs de la mission, les critères d'évaluation des propositions techniques et financières ainsi que la durée et la base de calcul de la rémunération des prestations.

N.B : Cet Appel à Candidature est réservé aux consultants Arabes ou Africains.

Fait à Bujumbura, le 08/11..../2023.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE ROUTIERE DU BURUNDI

Dr. Ir. REGIS MPAWENAYO



ANNEXE I – TERMES DE REFERENCE

I.1. CONTEXTE DE LA MISSION

Pays enclavé, au relief accidenté, situé à 1.200 km des côtes de l'océan indien et à 2.000 km de l'océan Atlantique, le Burundi a mis un accent particulier sur le développement des infrastructures routières nécessaires à l'essor des activités économiques et commerciales du pays. En effet, plus de 80% des échanges commerciaux transitent par la route et ce pourcentage va probablement perdurer du fait de la situation géographique du pays.

Le projet de construction et de bitumage de la route Bubanza-Ndora s'inscrit dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier du Burundi tel que défini dans le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté deuxième génération (CLSPII). Le projet vise à encourager le développement socio-économique de la région ouest du pays, à désenclaver les Provinces de « Bubanza » et « Cibitoke », à faciliter le transport des marchandises et des personnes, à réduire les coûts de transport et à contribuer à l'atténuation de la pauvreté.

Peu après la mise en service de la RN9 en Février 2015, des désordres sont apparus sur le tronçon du Lot 2 « Ntamba - Ndora ». Les visites de terrain effectuées par des représentants du Maître d'Ouvrage et une Mission de supervision des Bailleurs en Octobre 2016 ont conclu à la nécessité d'engager « une expertise technique par un consultant indépendant » afin de faire l'examen de l'état des lieux de la route et déterminer les causes qui pourraient être à l'origine des dégâts constatés, ainsi que la limitation des responsabilités des différents intervenants sur le projet vis-à-vis des dégradations et désordres survenus après la réception provisoire du projet et qui ont empêchés la prononciation de la réception définitive après la fin de la période de garantie. C'est dans cette optique que le Bureau d'études Multiple Engineering Group (MEG) a été mandaté pour réaliser une mission d'études et d'expertise, accompagnée de prestations topographiques, destinée à identifier les zones posant problèmes, effectuer des relevés sur la consistance des sols, classer les zones et permettre d'identifier des solutions pour résoudre les désordres identifiés et suggérer l'enveloppe financière correspondante.

Néanmoins, cette mission n'a pas abordé le volet « Limitation des responsabilités vis-à-vis des contractants en rapport avec les dégradations et désordres survenues sur la route. »

I.2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS DE LA MISSION

Le Cabinet retenu pour réaliser cette mission d'audit technique et de limitation des responsabilités devra nécessairement effectuer :

- Faire ressortir les engagements de chaque intervenant sur le projet ;
- Déterminer les niveaux de responsabilités de chacune des Parties Prenantes (Bureau d'études, Entreprise, Mission de Contrôle, Maître d'Ouvrage, etc.) ;
- Examiner les contrats de tous les intervenants sur le projet ;
- Analyser les dispositions contractuelles en rapport avec « Les cas de force majeure » ainsi que les modalités/conditions d'application ;
- Faire ressortir les responsabilités contractuelles de chaque intervenant sur le projet (Entreprise, Bureaux d'étude, Bureau de contrôle, Maître d'Ouvrage,...) ;
- Faire la revue du rapport d'étude et d'expertise des désordres survenus sur le lot II « Ntamba- Ndora », élaboré par le consultant MEG ;
- Faire une estimation actualisée des coûts de réparation des désordres ;
- Effectuer une analyse détaillée des échanges de correspondances entre les différents intervenants sur le projet pendant le déroulement des travaux ;
- Formuler des recommandations au Maître d'Ouvrage pour remédier et éviter de telles situations dans le futur ;
- Donner tout autre conseil ou toute autre matière jugée pertinente par l'Auditeur ;
- Tirer les enseignements et leçons pour les actions futures ;

Le Cabinet a l'obligation de signaler toute anomalie qui a affecté l'objectif attendus et de procéder à la limitation des responsabilités vis – à – vis des contractants.

Dans le cadre de l'exécution de ses prestations, l'Auditeur devra vérifier et dire clairement si la Mission de contrôle a agi en tant que conseiller loyal du Maître d'Ouvrage pour l'aider à prendre, au besoin, des décisions techniques adéquates. Il doit, également, vérifier qu'elle a assuré le contrôle et la surveillance des travaux conformément aux prescrits des Termes de Référence notamment en matière de formulation des solutions techniques aux problèmes qui sont survenus au moment d'exécution des travaux.

L'Agence Routière du Burundi rendra disponible pour le consultant tous les documents nécessaires disponibles et l'assistera pour la prise des rendez-vous nécessaires pour l'exécution de sa mission.

DUREE DE LA MISSION

La mission ne devra pas excéder **Soixante-quinze (75) jours calendaires** y compris les délais mis par l'Agence Routière du Burundi et de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) pour formuler leurs remarques

Au cours de cette mission, le Cabinet devrait remettre son draft de rapport final. Ce rapport devra faire objet de validation par le Maître d'Ouvrage et le Consultant disposera d'un maximum de 10 jours ouvrables pour faire parvenir les exemplaires corrigés demandés à l'Agence Routière du Burundi. Au-delà de cette période, il est prévu que des pénalités de retard soient appliquées, d'un montant de 2 pour mille par jour calendaire de retard.

Dans son offre, le Cabinet établira un calendrier prévisionnel de la mission à réaliser et de l'intervention de ses différents experts.